



**PUBLICATION
DU CENTRE EUROPÉEN D'ÉTUDES
BOURGUIGNONNES (XIV^e-XVI^e s.)**

N° 58 – 2018

**RENCONTRES DE LONS-LE-SAUNIER – ARLAY
(21-24 septembre 2017)**

**« Autour des Chalon et de la noblesse
en pays bourguignons (XIV^e-XVI^e siècles) »**

Actes publiés sous la direction
d'Alain MARCHANDISSE
et Gilles DOCQUIER

**TROIS FEMMES DU XV^e SIÈCLE AU CHÂTEAU DE NOZEROY :
JEANNE DE MONTFAUCON-MONTBÉLIARD, ÉLÉONORE
D'ARMAGNAC ET CATHERINE DE BRETAGNE,
PRINCESSES D'ORANGE ET DAMES DE CHALON-ARLAY**

À la fin du Moyen Âge, les sires de Chalon ont su nouer des alliances matrimoniales au-delà des limites traditionnelles et, grâce à des unions hypergamiques, accroître de façon considérable leur pouvoir propre et leur prestige. Ainsi, Jean de Chalon († 1418), sire d'Arlay, réussit à conquérir un titre princier à l'échelon européen en épousant en 1388 Marie des Baux, héritière de la principauté d'Orange. En concluant en 1397 le mariage de son fils aîné Louis avec Jeanne de Montbéliard, l'une des quatre filles du seigneur d'Orbe disparu lors du désastre de Nicopolis, le même Jean de Chalon s'empare d'une partie de l'immense héritage des Montfaucon sis dans le comté de Bourgogne et dans le pays de Vaud. En 1442, le fils unique de Louis, Guillaume de Chalon, épouse Catherine de Bretagne, issue de la famille royale de France ; la mère de Catherine, Marguerite d'Orléans est en effet une nièce du roi Charles VI. Veuf de Jeanne de Montbéliard, Louis de Chalon se remarie avec Éléonore d'Armagnac et s'allie ainsi à de grands lignages.

Nous nous proposons d'étudier ces stratégies matrimoniales, le mode de vie des princesses dans le cadre du château de Nozeroy et la part du pouvoir ou l'influence que celles-ci ont pu exercer.

Deux princes d'Orange se sont succédé de 1418 à 1475 ; trois épouses les ont accompagnés durant une partie de leur vie. Même si l'âge exact des princesses à leur décès n'est pas établi avec certitude, il apparaît que celles-ci vieillissent relativement bien. Ainsi, Jeanne de Montfaucon-Montbéliard, née vers 1393, meurt le 14 mai 1445, à plus de 50 ans¹. Catherine est la plus jeune des trois princesses : née vers 1428, elle disparaît en décembre 1475, âgée d'environ 47 ans². Ces

¹ Jeanne est mentionnée en janvier 1394 dans le testament de sa mère, Marie de Châtillon († 1394), elle-même fille de Gaucher, vicomte de Blaigny-sur-Marne, après ses sœurs aînées, Henriette et Marguerite, et avant sa cadette Agnès ; en 1392, en revanche, son prénom ne figure pas dans le testament de sa grand-mère paternelle, Marguerite de Chalon, qui mentionne seulement Henriette et Marguerite.

² Le lieu et la date précise de sa mort comme l'endroit de son inhumation demeurent inconnus.

longues durées n'empêchent cependant pas des accidents individuels. C'est le cas d'Éléonore d'Armagnac, seconde épouse de Louis de Chalon, qui disparaît de façon prématurée à 33 ans, le 11 décembre 1456. Comme c'est souvent le cas quand il s'agit de remariage, l'écart d'âge est important : Éléonore est de trente ans sa cadette quand elle est convoitée en secondes noces par le prince d'Orange.

L'on ne constate pas d'avantage différentiel de longévité : aucune de ces trois princesses ne survit à son époux. Au contraire, Louis de Chalon, né le 26 avril 1394, vit sept ans de plus que sa jeune femme et meurt le 13 décembre 1463, à 69 ans. En tenant compte du fait que ni les fausses couches ni la mort des très jeunes enfants ne sont mentionnées dans les sources, la fécondité de ces unions semble inversement proportionnelle à leur durée. Chacune des trois princesses a donné à son époux une descendance légitime et masculine ; mais Jeanne et Catherine ont élevé un seul enfant, tandis qu'Éléonore a donné la vie à deux fils et deux filles en l'espace de dix ans. C'est pourtant par la descendance aînée, issue du premier lit de Louis de Chalon, que se poursuit la lignée.

1. Des unions selon les principes du temps

a) *Les stratégies matrimoniales*

Les mariages contractés par les sires de Chalon résultent de rapprochements diplomatiques et de politiques d'alliance. Le choix d'une épouse est également destiné à assurer une descendance³.

Conformément aux pratiques matrimoniales de l'aristocratie médiévale, les sires de Chalon recherchent des épouses d'un plus haut rang et d'un meilleur sang, leur permettant des alliances prestigieuses. La beauté des princesses, signe de leur noblesse, est soulignée par les chroniqueurs. Ainsi, Olivier de La Marche a assisté en 1442 à la célébration des noces de Catherine ; écrivant à la fin du XV^e siècle, il use de termes élogieux : *celle damoiselle Katherine estoit josne, belle, et de grant lieu venue, et fut deppuis dame fort renommee*. Il célèbre la jeune femme, présente au Pas d'armes de Chalon-sur-Saône en octobre 1449, auprès de son oncle le duc Charles d'Orléans : *Mademoiselle d'Arguel sa niepce qui pour lors estoit la renommee et le bruit de tout le pays en cas de beaulté, de sens et de vertuz*⁴. Rien de tel n'est évoqué au sujet d'Éléonore, mais, selon le chroniqueur Mathieu

³ É. BOUSMAR, Des alliances liées à la procréation. Les fonctions du mariage dans les Pays-Bas bourguignons, dans *Mediaevistik. Internationale Zeitschrift für interdisziplinäre Mittelalterforschung*, t. 7, 1994, p. 11-69.

⁴ OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, éd. H. BEAUNE, J. D'ARBAUMONT, t. 1, Paris, 1883, p. 282-283 ; t. 2, Paris, 1884, p. 172-173. Arguel est le nom d'un château situé au sud de Besançon, contrôlé par les Chalon-Arlay depuis le début du XIV^e siècle.

d'Escouchy, sa sœur Isabelle était, à l'âge de 22 ans, *pour ce temps, tenue une des belles femmes du royaume de France*⁵.

Les trois princesses sont de culture française, même si elles ne sont pas nées dans le royaume. Alors que le comté de Bourgogne relève de l'Empire, les sires de Chalon ne contractent pas d'alliance avec l'aristocratie germanophone. Malgré leur proximité politique avec les ducs de Bourgogne, ils ne s'allient pas aux Lusitaniennes de l'entourage de la duchesse, à la différence de Jean de Neufchâtel, marié à Marguerite de Castro, arrivée en 1430 dans la suite d'Isabelle de Portugal⁶. L'union de Jeanne de Montfaucon-Montbéliard et de Louis de Chalon participe des épousailles « au plus proche », en deçà des quatre degrés de parenté ; cela nécessite l'obtention d'une dispense concédée le 10 janvier 1398 par le pape Benoît XIII (1394-1423), afin de garantir la stabilité et la légitimité du mariage⁷. Jeanne apporte en dot une partie des vastes possessions des sires de Montfaucon-Montbéliard, dont elle est l'une des quatre héritières. Privé d'héritier mâle après la disparition de son fils Henri de Montfaucon, seigneur d'Orbe, disparu à Nicopolis en septembre 1396, le comte Étienne de Montbéliard organise lui-même, avant sa mort en octobre 1397, les alliances de ses

⁵ MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chronique*, éd. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, t. 2, Paris, 1863, p. 290. Il est question vers 1430 d'unir une fille de Jean IV, comte d'Armagnac, c'est-à-dire Éléonore ou l'une de ses sœurs, à Gaston de Foix. En 1442, un autre projet concerne le mariage de l'une d'elles à Henri VI d'Angleterre, lequel charge les négociateurs de lui envoyer le plus tôt possible des portraits fidèles, afin que le roi puisse se rendre compte de la taille, de la beauté et de la couleur de peau des jeunes femmes : *And your first comyng thider, in al haste possible, that ye do portraie the III. daughters in their Kertelles simple, and their visages, lyk as ye see their stature and their beaulte and color of skyne and their conntenaunces with almaner of fetures*. Le texte parle des trois filles du comte, alors que Marie, l'une d'elles, est mariée depuis 1437 au duc d'Alençon. Éléonore aurait été promise à Gaston (ou Gaillard) de Lamothe, fils aîné de Bertrand, seigneur de Bruch et de Clermont-Dessous. Ces projets n'ont pas abouti. Isabelle et son frère Jean d'Armagnac, tué en 1473 à Lectoure, entretiennent des relations incestueuses. La lignée comtale acquiert une réputation historiographique comparable à celle du roi de Thèbes ou, sous la plume de Michelet, aux « vrais fils du diable ». P. ANSELME DE SAINTE-MARIE, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, 3^e éd., t. 3, Paris, 1728, p. 424 ; J. MICHELET, *Histoire de France*, t. 3, Bruxelles, 1840, p. 600 ; H. COURTEAULT, *Gaston IV, comte de Foix, vicomte souverain du Béarn, prince de Navarre, 1423-1472. Étude historique sur le Midi de la France et le Nord de l'Espagne au XI^e siècle*, Toulouse, 1895, p. 25 ; C. SAMARAN, Comment une des filles du comte Jean IV d'Armagnac faillit devenir reine d'Angleterre (1442-1443), dans *Revue de Gascogne*, nlle sér., t. 1, 1901, p. 380-381 et n. 1.

⁶ Fils de Thiébaud VIII, seigneur de Neufchâtel et de Châtel-sur-Moselle, et d'Agnès de Montfaucon-Montbéliard, chevalier de la Toison d'or en 1451, Jean est un neveu et un filleul de Jeanne. Il épouse Marguerite de Castro en 1437. M. SOMMÉ, Les Portugais dans l'entourage de la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal (1430-1471), dans *Revue du Nord*, t. 77, 1995, p. 321-343 ; V. MULLER, *Le patrimoine fortifié du lignage de Neufchâtel-Bourgogne (XIII^e-XVI^e siècles)*, Thèse de doctorat en histoire et archéologie du Moyen Âge, Université de Lorraine, 2015, p. 214, URL : <http://www.theses.fr/2015LORR0130>.

⁷ BESANÇON, Archives départementales du Doubs (= ADD), 7 E 1333 ; F. BARBEY, *Louis de Chalon, prince d'Orange, seigneur d'Orbe, Échallens, Grandson*, Lausanne, 1926, p. 267-268, p. j. I. Les enfants ont moins de sept ans, l'âge requis pour la célébration de fiançailles. Louis et Jeanne sont parents au troisième degré : le comte Étienne de Montbéliard, grand-père paternel de Jeanne, a épousé Marguerite de Chalon, grand-tante de Louis du côté paternel.

quatre petites-filles. Au moment où est passé le traité de mariage de Jeanne, le duc de Bourgogne, y prenant intérêt, dépêche auprès du prince d'Orange Girard de Bourbon, chevalier, seigneur de Montperreux⁸. Selon l'une des dames de sa suite, Jeanne de Montfaucon-Montbéliard affirmait avoir *aporté en deniers contens vingt mil frans, plusieurs bagues et joyaux, mesmement grands quantitez de perles; avoit aussi icelly feu seigneur* [Louis de Chalon], *de par elle, plusieurs rentes et revenues dont le traictié de son mariaige façoit bien mencion*⁹. D'autres témoins estiment entre 30 et 40 000 francs le montant de la dot de cette princesse¹⁰. Ces dépositions, qui interviennent deux décennies après la mort de Jeanne de Montbéliard, soulignent la difficulté de distinguer entre la dot proprement dite et les droits de succession. D'après les sources disponibles, Jean de Chalon délivre en 1397 trois quittances pour les deniers dotaux de Jeanne, formant un montant de 8 000 florins et de 2 400 francs, auxquels s'ajoutent des biens meubles estimés à 10 000 francs. Jeanne emporte dans son partage plusieurs châtelainies, dont celles de Montfaucon, Bouclans, Cicon, Réaumont, Vuillafans, Myon, et 630 livres de rentes assignées sur des terres.

Par la suite, les sires de Chalon cherchent à épouser des femmes issues des lys et de la parenté royale. C'est le cas de Catherine, fille de Richard de Bretagne († juin 1438), comte d'Étampes, et de Marguerite d'Orléans († 1466). Les tractations débutent en 1437. Dans le contexte consécutif à la paix d'Arras conclue en 1435, il s'agit de procéder à une union « pacièrè » afin de favoriser la réconciliation avec la Maison d'Orléans¹¹. Un oncle paternel de la fiancée, le connétable Arthur de Bretagne († 1458), est l'un de ceux qui établissent dès le 23 juin 1437, à Troyes, les premières lettres de convenances. Le connétable joue alors le rôle de médiateur entre le roi de France et Philippe le Bon dont il a épousé en octobre 1423 la sœur aînée, Marguerite,

⁸ Montperreux : France, dép. Doubs, arr. Pontarlier. Dom G. AUBRÉE, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, Paris, 1729, p. 38, n. h; BESANÇON, Bibliothèque d'étude et de conservation (= BÉC), ms. Duvernoy 17, fol. 12. Après la mort du comte Étienne de Montbéliard, le traité passé à Besançon le 22 novembre 1397 entre Henri, comte de La Roche, exécuteur testamentaire du défunt, et Jean de Chalon, au sujet du mariage de Louis et de Jeanne, est scellé de dix sceaux, le premier de cire vermeille et les neuf autres en *cyre verde*, chacun à double queue de parchemin pendant. Le prince d'Orange s'engage à restituer les terres apportées par Jeanne en cas de mort prématurée de celle-ci; cette clause est évoquée par un témoin en décembre 1464. BESANÇON, BÉC, ms. Duvernoy 17, fol. 4; VESOUL, Archives départementales de Haute-Saône, Archives du château de Ray-sur-Saône, dépôt 817 (*Successions Chalon, Neufchâtel, Montbéliard, Vuillafans*); « *Mis en estrif et en discorde ensemble à cause de leur partage* ». *L'héritage de Louis de Chalon, prince d'Orange et seigneur d'Arlay* († 1463), dir. L. DELOBETTE, Vy-lès-Filain, 2017, p. 227-228.

⁹ *Ibid.*, p. 230-231.

¹⁰ *Ibid.*, p. 174-175, 191.

¹¹ J.-C. CASSARD, Les princesses de Bretagne. Approches matrimoniales d'une politique de souveraineté (XIII^e-XV^e siècles), dans *Reines et princesses au Moyen Âge. Actes du cinquième colloque international de Montpellier, Université Paul Valéry (24-27 novembre 1999)*, Montpellier, 2001, p. 187-203. Sur les unions « pacièrès » : M. GAUDE-FERRAGU, *La reine au Moyen Âge. Le pouvoir féminin, XII^e-XV^e siècle*, Paris, 2014, p. 29.

duchesse de Guyenne¹². Henri de Launay et le poursuivant Parthenay sont envoyés quérir auprès du roi son agrément pour cette union¹³. Le 2 février 1438, devant son conseil réuni au château de Nozeroy, Louis de Chalon institue Gauthier de Fallersans, écuyer, son ambassadeur et procureur et lui donne pouvoir et mandement spécial pour traiter du mariage entre Guillaume de Chalon et Catherine¹⁴. De nouvelles lettres de convenance sont passées au château de Clisson le 15 février suivant; Richard s'engage à délivrer à la Noël 1438 une forteresse et 1 000 livres tournois de rente annuelle et il promet de fournir une dot de 20 000 écus, dont la valeur est précisément définie. Il est prévu qu'une moitié de la somme soit versée après le mariage et l'autre, dans un délai de trois ans¹⁵. Cela n'entraîne nulle renonciation au droit de succession. Ces convenances sont ratifiées le 3 mars par des lettres expédiées en son conseil par le duc Jean de Bretagne († 1442)¹⁶. Le 22 septembre 1438, Guillaume de Chalon décharge Marguerite d'Orléans de la promesse qu'elle avait faite d'accompagner sa fille jusqu'à Moulins-Engilbert dans le Nivernais, *dedans le jour de feste de l'Assumpcion Notre Dame prochainement venant*; Jean de Belleville († 1466) conduit Catherine à Nevers où l'attend son futur époux¹⁷.

¹² GUILLAUME GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, éd. A. LE VASSEUR, Paris, 1890, p. 30-31; B. A. POQUET DU HAUT-JUSSÉ, Le connétable de Richemont, seigneur bourguignon, dans *Annales de Bourgogne*, t. 7, 1935, p. 333; J. KERHERVÉ, Une existence en perpétuel mouvement. Arthur de Richemont, connétable de France et duc de Bretagne (1393-1458), dans *Viajeros, peregrinos, mercaderes en el Occidente medieval. XVIII semana de estudios medievales. Estella '91*, Pampelune, 1992, p. 69-114; ID., Arthur de Richemont, connétable et duc. Entre guerre et politique, dans la France du XV^e siècle, dans *2000 ans d'histoire de Vannes*, Vannes, 1993, p. 95-120; A.-C. GILBERT, Marguerite de Bourgogne, duchesse de Guyenne, puis comtesse de Richemont, une femme d'influence?, dans *Femmes de pouvoir; femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, dir. É. BOUSMAR, J. DUMONT, A. MARCHANDISSE, B. SCHNERB, Bruxelles, 2012, p. 457-476.

¹³ H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. 1, Paris, 1742, p. 528. Henri de Launay est écuyer d'écurie du roi et du connétable Arthur de Richemont. GUILLAUME GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont, passim*. Sur le poursuivant Parthenay, promu par Arthur de Richemont : M. JONES, Les signes du Pouvoir. L'ordre de l'Hermine, les devises et les hérauts des ducs de Bretagne au XV^e siècle, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. 68, 1991, p. 162-163 et n. 92; ID., Servir le duc. Remarques sur le rôle des hérauts à la cour de Bretagne à la fin du Moyen Âge, dans *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, dir. A. MARCHANDISSE, J.-L. KUPPER, Genève, 2003, p. 245-265.

¹⁴ Gauthier de Fallersans, écuyer et conseiller du prince, joue un rôle actif entre 1435 et 1456, notamment comme gouverneur de la principauté d'Orange.

¹⁵ BESANÇON, ADD, 7 E 1321; B. D'ARGENTRE, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1668, p. 694-695.

¹⁶ BESANÇON, ADD, 7 E 2772.

¹⁷ BESANÇON, BÉC, ms. 2791, fol. 25; MORICE, *Mémoires*, t. 1, p. 528. Jean III Harpedanne, seigneur de Belleville-en-Poitou et de Montaigu, sénéchal de Saintonge, chambellan de Charles VII, a épousé en 1428 Marguerite, fille de Charles VI et d'Odette de Champdivers. En 1495, une dame jadis au service de la comtesse de Tonnerre Jeanne de Chalon († v. 1450) se souvient de ce voyage, selon ses termes : *quant ledit messire Guillaume amena premierement ladite dame Katherine sa femme au lieu de Noseroth ou conté de Bourgogne, icelle dame Jehanne avecques laquelle estoit elle qui parle, ala audit lieu de Noseroth pour rendre ladite dame Katherine*. M.-T. CARON, Vie et mort d'une grande dame : Jeanne de Chalon, comtesse de Tonnerre (vers 1388-vers 1450), dans *Francia*, t. 8, 1980-1981, p. 147-190.

Louis de Chalon acquiert une parenté royale en contractant des secondes noces avec Éléonore d'Armagnac († 1456). Par sa grand-mère paternelle, Bonne de Berry, celle-ci appartient en effet à la Maison de France, tandis que sa mère Isabelle est une fille du roi Charles III de Navarre († 1426)¹⁸. Un rappel de cette filiation royale est inscrit sur le tombeau d'Éléonore érigé dans l'abbaye cistercienne de Mont-Sainte-Marie : ... *filia comitis Armignici et Isabelle filie regis Navare*¹⁹. Il s'agit également de consolider l'alliance avec la Savoie. Comme l'écrit l'historiographe Samuel Guichenon, *ce fut par l'entremise de Louys [de Savoie] et de l'avis de Felix V que le mariage de Louys de Chalon, Prince d'Orange, avec Eleonor d'Armagnac fut arrêté, suivant le pouvoir que le Duc en avoit de Jean, Comte d'Armagnac [...], pere de l'espouse*²⁰. Éléonore est en effet l'une des nièces du duc Amédée VIII de Savoie, devenu entre-temps l'antipape Félix V (1439-1449; † 1451)²¹. Au printemps 1446, le fidèle Gauthier de Fallersans et un dénommé Jean Maire reçoivent du prince d'Orange des lettres de pouvoir pour négocier cette union, *en qualité de ses ambassadeurs*²². Félix V et son fils Louis, duc de Savoie, sont les procureurs spéciaux du comte d'Armagnac. Le traité est passé le 4 mai 1446 à Genève, au couvent franciscain de Rive où réside souvent le pape²³. Il est établi en présence du cardinal Louis Aleman († 1450), président du Concile de Bâle depuis février 1438²⁴. Le douaire est fixé à 3 500 livres par an, assis sur la principauté d'Orange et sur des terres au comté de Bourgogne et en Dauphiné²⁵. La dot s'élève à 60 000 livres, dont 10 000 à verser *le jour ou Eleonore seroit mise entre les mains du prince d'Orange*, 7 000 livres un an plus tard et le solde par tranches de 7 000 livres jusqu'à l'entier versement de la somme.

¹⁸ E. RAMÍREZ VAQUERO, *Carlos III, rey de Navarra. Príncipe de sangre Valois (1387-1425)*, Gijón, 2007.

¹⁹ Mont-Sainte-Marie : France, dép. Doubs, arr. Pontarlier, comm. Labergement Sainte-Marie; J. GAUTHIER, Les inscriptions des abbayes cisterciennes du diocèse de Besançon, dans *Procès-verbaux et Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon. Année 1882*, 1883, p. 334, n° 193.

²⁰ S. GUICHENON, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, t. 1, Lyon, 1660, p. 508.

²¹ J. W. STIEBER, Amédée VIII et le concile de Bâle, dans *Amédée VIII-Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, éd. B. ANDENMATTEN, A. PARAVICINI BAGLIANI, Lausanne, 1992, p. 339-362; B. GALLAND, *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie (1309-1409)*, Rome, 1998, p. 431-434; U. GIESSMANN, *Der letzte Gegenpapst: Felix V. Studien zu Herrschaftspraxis und Legitimationsstrategien (1434-1451)*, Cologne-Weimar-Vienne, 2014; B. ANDENMATTEN, Le concile de Lausanne (1448-1449) : le dénouement du concile de Bâle et ses multiples questionnements, dans *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte/Revue suisse d'Histoire religieuse et culturelle*, t. 109, 2015, p. 85-96 et spéc. p. 90.

²² BESANÇON, BÉC, ms. Droz 19, fol. 201; BESANÇON, ADD, 7 E 2760, fol. 127.

²³ Le dauphin Louis, habitué à retirer de l'alliance savoyarde de confortables subsides, a dépêché au même moment son conseiller et maître d'hôtel, Gabriel de Bernes. Le traité est ratifié le 28 juillet par le père et les deux frères d'Éléonore. PARIS, BnF, Coll. Dupuy, ms. 644, t. 2, fol. 217; GUICHENON, *Histoire*, t. 1, p. 508; LOUIS XI, *Lettres*, éd. J. VAESEN, É. CHARAVAY, t. 1, Paris, 1883, p. 206-207.

²⁴ Le cardinal se trouve sur place (jusqu'au mois d'août 1446) en qualité de légat du concile de Bâle; G. PEROUSE, *Le cardinal Louis Aleman et la fin du Grand Schisme*, Lyon, 1904, p. 421; J. HELMRATH, Aleman, Louis, dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, qui procure la bibliographie récente. URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/FF14826.php>.

²⁵ BESANÇON, ADD, 7 E 1321, n° 63.

b) *Des noces fastueuses au château de Nozeroy*

Écrivant au milieu du XIX^e siècle, l'érudit Alphonse Rousset note que « de tous les mariages célébrés dans ce palais [de Nozeroy], le plus splendide fut celui de Guillaume de Chalon avec la belle et spirituelle [Catherine] de Bretagne²⁶ ». Le cadre de ce château, l'un des plus importants parmi ceux que possèdent les Chalon, est approprié à ces réceptions, à la fois par son caractère de forteresse et par les dimensions impressionnantes de la grande salle²⁷. L'année exacte du mariage de Jeanne de Montfaucon-Montbéliard demeure incertaine, sans doute vers 1408. Cette princesse assiste à la mi-novembre 1442 aux noces de son fils Guillaume et de Catherine. C'est seulement pour le remariage de Louis de Chalon avec Éléonore qu'une date précise est connue : il a lieu le lundi 26 septembre 1446²⁸.

Les cérémonies de 1442 sont assez bien renseignées, notamment parce qu'elles ont lieu en présence du duc et de la duchesse de Bourgogne, immédiatement après que ces derniers ont rencontré à Besançon le roi des Romains Frédéric III. Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, est l'hôte du prince d'Orange depuis le mois de juillet 1442. Le souvenir de ces noces est évoqué par Olivier de La Marche, qui est alors l'un des pages de Philippe le Bon : *Et a celle feste furent le duc et la duchesse, ensemble toute la seignorie, grandement festoyees*²⁹. Le chroniqueur ne relate pas le fait qu'il fallut toute l'éloquence du duc pour convaincre Catherine de consentir à son mariage, ce qui constitue une obligation canonique. L'argumentation portait sur la définition du douaire, c'est-à-dire sur la dotation effectuée par la famille du mari au profit de sa future femme. En février 1438, le prince d'Orange s'était engagé à verser la somme de 3 000 francs et à céder une place *bonne et convenable*. En outre, son fils devait recevoir en préciput la principauté d'Orange et la baronnie d'Arlay³⁰. Les faits sont rapportés par la duchesse Isabelle dans des lettres closes datées de Gand, le 11 avril 1465, s'inscrivant dans le contexte de la succession discutée de Louis de Chalon ; les termes en sont les suivants :

Sur quoi selon ce qu'il nous peut souvenir est vray que mondit seigneur [le duc] et nous estans a Nozeroy, ledit feu messire Loys desirant sur toutes choses la perfection et

²⁶ A. ROUSSET, *Dictionnaire géographique, historique, et statistique des communes de la Franche-Comté*, t. 4, Lons-le-Saunier, 1856, p. 506. A. Rousset a écrit le prénom « Anne » au lieu de celui de la tante de celle-ci, Catherine.

²⁷ Plusieurs mariages sont célébrés à Nozeroy au XV^e siècle, dont celui des sœurs de Louis de Chalon, Alix (en 1408) et Marie (vers 1416-1419), et celui de Pierre de Vaudrey en 1438. Selon les érudits A. ROUSSET et É. CLERC, les secondes noces de Louis de Chalon auraient été célébrées au château de Montluel en Bresse, mais cela est infirmé par la documentation.

²⁸ Ces noces avaient d'abord été fixées au 1^{er} juillet 1446. BESANÇON, ADD, 7 E 1247.

²⁹ OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. 1, p. 282-283. Les historiens du XIX^e siècle semblent fascinés par ces festivités : É. CLERC, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. 2, Besançon, 1846, p. 460-461.

³⁰ BESANÇON, ADD, 7 E 1304 ; 7 E 1319 ; 7 E 2772.

accomplissement dudit mariage, supplia tres instamment mondit seigneur et nous que vousissions parler a notre dite cousine de Bretagne et faire tant qu'elle se voulsit accorder a espouser et prendre a mary ledit messire Guillaume. Et pour ce faire nous commanda mondit seigneur que feissions venir en sa chambre notre dite cousine, laquelle nous y menasmes. Et adonqs mondit seigneur et nous la priasmes tres fort qu'elle se voulsit contenter dudit mariage. A quoy elle respondit qu'elle ne savoit se ses parens et amis estoient encores asseurez tant de son douaire comme de toutes les autres promesses faictes par ledit messire Loys en traictant icelluy mariaige, lequel elle n'oseroit accorder jusques a ce qu'elle en fust asseuree. Et sur ce, ledit messire Loys promist a mondit seigneur de faire et accomplir entierement tout ce qu'il avoit accordé et promis aux parens et amis de notre dite cousine et feroit encore mieulx si mieulx faire povoit, telement que icelle notre cousine et sesdits parens et amis en seroient bien contens. Oyant laquelle promesse, notre dite cousine, a la requeste de mondit seigneur et de nous, se consenty audit mariage et a espouser ledit messire Guillaume³¹.

Les secondes noces de Louis de Chalon sont également célébrées avec faste. Le prince commande à ses receveurs de faire apporter à Nozeroy des provisions en abondance. Ainsi, les comptes du receveur de Grandson font état des frais occasionnés pour chasser *aux chiens couchans* des perdrix et des cailles ; sur mandement, ce receveur fait envoyer notamment 200 poussins et 100 chapons³². Parmi les seigneurs présents aux festivités se trouvent le duc et la duchesse de Savoie qui, sur le chemin du retour, sont logés au château de Jougne avant d'être accueillis à Orbe pour le gîte et le couvert³³. Marie de Chalon, comtesse de Fribourg, assiste aux fêtes du remariage de son frère³⁴. Sans doute est-ce aussi le cas de Charles d'Armagnac ; à dater du printemps 1447, il est cité à la cour de Savoie comme dans l'entourage du prince d'Orange³⁵. Les châteaux des sires de Chalon constituent dès lors le cadre de vie des princesses.

2. Châteaux et espaces féminins

Les appartements féminins se situent au premier étage, espace noble comportant notamment la grande salle de justice et de réception. La disposition des pièces y obéit à un ordre qui mène progressivement des espaces publics aux espaces privés³⁶.

³¹ Le texte est de la main de Jacques de Ramecourt, secrétaire de la duchesse et l'un de ses exécuteurs testamentaires. BESANÇON, ADD, 7 E 2773 ; M. SOMMÉ, La correspondance d'Isabelle de Portugal, reflet du pouvoir d'une duchesse de Bourgogne au XV^e siècle, dans *Women at the Burgundian Court. Presence and Influence / Femmes à la cour de Bourgogne. Présence et influence*, dir. D. EICHBERGER, A.-M. LEGARÉ, W. HÜSKEN, Turnhout, 2010, p. 27-36 et spéc. p. 29.

³² BESANÇON, ADD, 7 E 1247 ; BARBEY, *Louis de Chalon*, p. 202.

³³ BESANÇON, ADD, 7 E 1243 ; 7 E 1247.

³⁴ J. LOZERON, *Marie de Chalon, Extrait du Musée neuchâtelois*, Neuchâtel, 1933, p. 3.

³⁵ C. SAMARAN, *La maison d'Armagnac au XV^e siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le Midi de la France*, Paris, 1907, p. 203, 381-383 ; BARBEY, *Louis de Chalon*, p. 305-306.

³⁶ K. DE JONGE, Le palais de Charles Quint à Bruxelles. Ses dispositions intérieures aux XV^e et XVI^e siècles et le cérémonial de Bourgogne, dans *Architecture et vie sociale. L'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance. Actes du colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988*, éd. J. GUILLAUME, Paris, 1994, p. 107-125.

Lorsqu'est dressé en 1468 un inventaire mobilier au château de Nozeroy, les commissaires passent de la *tyne* ou grande salle haute à la chambre du défunt prince Louis de Chalon, puis à la chapelle avant d'entrer *en la chambre de feue ma dame la princesse*. Une seconde pièce de ce nom se trouve un peu plus loin.

a) Des espaces féminins

L'affectation « genrée » des appartements varie dans le temps. Des témoins rapportent ainsi que, pendant son agonie, le prince occupa quelque temps la suite de sa belle-fille : *les dessus nommez [membres de l'entourage princier] avoient trouvé maniere de fere aler ledit feu seigneur durant sadite maladie en la chambre de madame la contesse qu'est ma dame la princesse presente, soubz umbre [au prétexte] de ce qu'ilz ly deirent et donnerent entendre qu'il dormiroit et repouseroit mieulx en ladite chambre que en la sienne, affin qu'ilz peussent avoir ses clefz pour aler oudit tresor*³⁷. De la même façon, après la mort de son père, Guillaume de Chalon s'établit à Nozeroy dans un appartement qui fut jadis celui d'une princesse décédée : *en la chambre de feue ma dame la princesse et en laquelle se tenoit monseigneur le prince qu'est au present*³⁸.

Difficiles à évaluer, les superficies des espaces dévolus aux femmes ne semblent pas réduites³⁹. Quand la commission d'inventaire inspecte la suite occupée par Guillaume de Chalon, qui fut autrefois celle d'une princesse, c'est un ensemble de huit pièces qui sont énumérées, dont la chambre, la garde-robe, une petite salle et quatre chambres dont certaines sont localisées dans des parties supérieures. La garde-robe ne constitue pas une spécificité féminine : tous les membres de la famille princière et certains officiers importants en bénéficient.

Il n'est fait mention ni de chambre de parement, vouée à la fonction de réception, ni de chambre de retrait, un espace plus intime destiné au sommeil⁴⁰.

³⁷ *L'héritage*, p. 186. Guillaume de Chalon réside alors au château de Montfaucon, près de Besançon.

³⁸ *Ibid.*, p. 261. Il peut s'agir de Jeanne ou d'Éléonore. L'inventaire de certains châteaux des Chalon dressé en 1468 exclut les chambres de Catherine.

³⁹ *Contra* P. Contamine, selon lequel le domaine des dames est « sensiblement plus restreint » (que celui des hommes) : P. CONTAMINE, *Espaces féminins, espaces masculins dans quelques demeures aristocratiques françaises, XIV^e-XVI^e siècles*, dans *Das Frauenzimmer. Die Frau bei Hofe in Spätmittelalter und früher Neuzeit*, 6. *Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen*, dir. J. HIRSCHBIEGEL, W. PARAVICINI, Stuttgart, 2000, p. 90. Pour un exemple de distribution symétrique de l'espace au sein du château : M. LEGUIL, H. MOUILLEBOUCHE, *L'inventaire après décès de 1491 : la vie au château à la fin du Moyen Âge*, dans *Le château de Montperroux en Autunois. De l'archéologie à l'histoire*, dir. B. COLAS, J. VALLET, Chagny, 2011, p. 80-153.

⁴⁰ J. PAVIOT, *Le double portrait Arnolfini de Jan van Eyck, Revue belge d'Archéologie et de l'Histoire de l'Art*, t. 66, 1997, p. 19-33 ; ÉLÉONORE DE POITIERS, *Les États de France (Les honneurs de la cour)*, éd. ID., *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1996, 1998, p. 77-136. Toute ma gratitude va à J. PAVIOT pour sa générosité.

Pourtant, c'est probablement dans une chambre de parement que Jeanne de Montbéliard recevait ses proches. Ainsi, vers 1439-1445, Henri de Franquemont dit le « bâtard de Montbéliard » vint l'informer du transfert des archives depuis le château de Montbéliard, assiégé par les Écorcheurs, jusqu'à Porrentruy. Cette visite est rapportée en ces termes : *Et fut ce, du temps des escorcheurs qu'estoient en la marche de Montbeliard, a certain jour que le bastard dudit Montbeliard et ung autre gentil homme nommé Barquelin vindrent parler a icelle dame. Et après qu'ilz eurent parlé a elle et qu'ilz s'en furent alez, elle dit a la deposant qu'elle estoit bien joyeuse de ce que l'on avoit porté les tiltres et lectres dudit tresor de Montbeliard audit Porrantru*⁴¹. *Malaide de [son] corps*, Éléonore dicte ses dernières volontés le 6 décembre 1456, en [sa] chambre au chastel de Nozeroy, c'est-à-dire sans doute dans sa chambre de retrait⁴².

Chez les demoiselles de Chalon, les pièces communiquent entre elles, comme l'indique la déposition d'une chambrière ; selon ses dires, alors que le maître d'hôtel du prince, nommé Pierre de Jougne, rendait visite à sa femme, *laquelle avoit la conduite et gouvernement de mesdites damoiselles*, la chambrière qui se tenait dans une autre pièce fut en mesure de les voir et les entendre : *dit qu'il vint vers elle en une chambre qu'est de costé celle de mesdites damoiselles ; ne scet elle qui parle qu'ilz deirent ensemble car elle ne les oyt point, excepté qu'elle veit et se aperceust que ledit Pierre ploroit et le oyt dire a sadite femme les parolles suigans ou semblables en effect, en plorant qu'il façoit*⁴³.

b) Un mode de vie aristocratique

Les chambres occupées par les princesses ou par leurs filles sont chauffées au moyen d'une cheminée, comme l'atteste la présence de grands chenets. Elles sont équipées d'un banc tournant placé devant le foyer ; ce meuble dispose d'un dossier articulé, ce qui permet de s'asseoir dos ou bien face au feu, sans nul besoin de le déplacer.

Conformément aux habitudes de la noblesse, les princesses prennent leurs repas où bon leur semble⁴⁴. C'est pourquoi des tables composées de plateaux amovibles et de tréteaux sont recensées dans les espaces féminins, à l'exclusion des garde-robes. Comme c'est le cas dans les chambres de parement, le mobilier

⁴¹ *L'héritage*, p. 230.

⁴² BESANÇON, ADD, 7 E 1325.

⁴³ *L'héritage*, p. 200. En 1468 à Nozeroy, les demoiselles de Chalon, filles d'Éléonore, logent *dessous la chapelle*. Des chambres de mes damoiselles sont mentionnées à Vers-en-Montagne et à Bletterans, situées respectivement près de la boutique et dans la grande tour.

⁴⁴ B. LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge. Pratiques et discours alimentaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 2002, p. 215-218.

est riche et comprend un buffet de chêne, destiné à exposer la vaisselle d'apparat⁴⁵. Selon l'un des bouteillers interrogés en 1468, une partie de la vaisselle précieuse se trouvait jadis en permanence dans les chambres des dames⁴⁶. Lorsqu'au décès du prince est dressé un premier inventaire de l'orfèvrerie, dont une partie est déposée dans une arche placée non loin de la chambre des demoiselles de Chalon, sont recensés des coupes, des tasses, des pots, des aiguères, des bassins, des salières, deux drageoirs en argent doré, plusieurs paires de cuillères en argent ou en nacre ainsi qu'une coupe d'argent doré et son étui, *laquelle estoit a madame la princesse dernièrement trespassee* [Éléonore]⁴⁷.

Toutes les chambres et toutes les garde-robes comptent plusieurs lits et couchettes, parfois transportés d'un château à l'autre ; en 1468, ceux qui se trouvent à Bletterans, dans la garde-robe de Catherine, proviennent de Nozeroy⁴⁸. Les lits de parement comprennent un ciel ou baldaquin, un dossier ou *dociel* et, sur les côtés, des rideaux qui pendent jusqu'au sol et qui ont une double fonction de confort, en isolant du froid, de l'humidité et de la poussière, et d'ostentation⁴⁹. Le rouge, couleur princière, est mentionné avec le vert pour plusieurs textiles. Dans la chambre occupée par Guillaume de Chalon, le ciel de lit est orné d'une scène profane, une pastorale avec des représentations de bergères et d'enfants, comme l'indique l'inventaire : *Item, une chambre de tapisserie verte et rouge, garnye de personnages de bergeretes et d'enffans, contenans sept pieces que grandes que petites*⁵⁰. En 1532, au château de Lons-le-Saunier, sont recensés d'autres tissus précieux et notamment un *dorcelet de vieux drapt d'or cramoisi a l'ancienne façon*, orné de velours bleu et de *cordelieres faictes de broderies de filz d'or, et est*

⁴⁵ *L'héritage*, p. 263.

⁴⁶ L. DELOBETTE, De la cuisine à la table dans le comté de Bourgogne au XV^e siècle : ustensiles et vaisselle d'apparat, dans *À la table des Bourguignons du comté, XIII^e-XVIII^e siècles*, dir. P. DELSALLE, Vy-lès-Filain, 2017, p. 78.

⁴⁷ J. GAUTHIER, Inventaire de l'argenterie et de l'argent monnayé trouvés au château de Nozeroy (Jura) à la mort de Louis de Chalon-Arlay III, prince d'Orange (14 décembre 1463), *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1885/1, p. 273 ; ÉLÉONORE DE POITIERS, *Les États de France*, p. 100.

⁴⁸ *L'héritage*, p. 289.

⁴⁹ P. MANE, Le lit et ses tentures d'après l'iconographie du XIII^e au XV^e siècle, *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, t. 111/1, 1999, p. 393-418. Sur la notion de confort matériel au Moyen Âge : D. ALEXANDRE-BIDON, Le confort dans la maison médiévale. Une synthèse des données, dans *Cadre de vie et manières d'habiter (XII^e-XVI^e siècle)*, Actes du VIII^e Congrès international de la Société d'archéologie médiévale (Paris, 11-13 octobre 2001), dir. D. ALEXANDRE-BIDON, F. PIPONNIER, J.-M. POISSON, Caen, 2006, p. 129-144.

⁵⁰ *L'héritage*, p. 261 ; cet ensemble est dénommé la *Chambre d'Arras*. Sur les tapisseries bourguignonnes : A. RAPP BURI, M. STUCKY-SCHÜRER, *Burgundische Tapisserien*, Munich, 2001 ; K. A. WILSON, Tapestry in the Burgundian dominions. A complex object, dans *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Actes du Colloque international tenu à Paris les 9-11 octobre 2007, dir. W. PARAVICINI, Ostfildern, 2013, p. 317-331.

armoyé aux armes de Bretagne; ils proviendraient de Catherine⁵¹. Les lits sont garnis de coussins et d'épaisses couvertures fourrées et rembourrées, appelées *lodiers* et *contrepointes*. Des oreillers sont recensés dans la tour de Plomb : *deux viez oreilliers de soye ou il y a des oyseaulx faiz de fil d'or, et d'oreilliers blancs de plume qui sont envelopés en ung linceul pendu a une perche*⁵². Dans ce local sont rangés des tissus brodés, *a l'ouvrage de dames*, selon l'expression des recenseurs. Il s'y trouve également une chambre de gésine composée de cinq pièces en laine blanche, avec des broderies au fil d'or figurant le Christ et les Évangélistes, et qui est désignée comme *la chambre blanche, pour femme gissant, la ou est figuré, au ciel du lit, Notre Seigneur en Sa Majesté et les quatre Evangelistes*⁵³.

Le mobilier est complété par des coffres. Ils témoignent du mode de vie itinérant de l'aristocratie, qui se déplace de château en château avec ces gros meubles contenant des objets précieux. Ainsi, à Bletterans, dans la garde-robe de la princesse, les commissaires notent en 1468 la présence de plusieurs coffres, de taille et de matière variées : *Item, y ont esté trouvez pluseurs aultres coffres, tant de cuyr que de bois et aultres bagues [bagages] que sont a ma dame la princesse comme l'on dit*⁵⁴.

c) L'hôtel et l'entourage des princesses

Si l'on en croit l'écuyer Philippon Busquet, l'hôtel de Louis de Chalon comprenait une douzaine de seigneurs laïques, dont aucun n'était gagé, excepté les officiers; cela invite à reconnaître une maison constituée à la française, soit quelques dizaines de personnes, sans compter la chapelle et le confesseur⁵⁵. Dans ce cadre, nul hôtel féminin ne s'est différencié; par exemple, dans les comptes se lisent des formules telles que *pour la despence de l'ostel de monseigneur et de ma*

⁵¹ J. GAUTHIER, Inventaire du mobilier des châteaux francs-comtois appartenant à la maison de Chalon en 1532, *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Section d'Histoire, d'Archéologie et de Philologie*, 1882/3, p. 258. Parmi les vêtements liturgiques figure *une aultre chasible de drapt d'or verd armoïé aux armes de Bretagne*. *Ibid.*, p. 261.

⁵² *L'héritage*, p. 263. Les draps ou *linceuls* sont déposés dans des coffres. Par exemple, à Lons-le-Saunier, quatorze précieux draps de lin sont pliés dans un coffre placé dans la chapelle. Cependant, il ne s'en trouve ni à Nozeroy, ni à Bletterans, ni à Vers-en-Montagne; sans doute les commissaires n'y ont-ils pas eu accès.

⁵³ *Ibid.*, p. 263; CLERC, *Essai*, t. 2, p. 461. À la cour de France est initié à la fin du XIV^e siècle le privilège de chambre de gésine verte, imité par d'autres cours princières : ÉLÉONORE DE POITIERS, *Les États de France*, p. 106; T. BRERO Le mystère de la chambre verte. Les influences françaises dans le cérémonial baptismal des cours de Savoie et de Bourgogne, dans *La cour du prince. Cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, dir. M. GAUDE-FERRAGU, B. LAURIoux, J. PAVIOT, Paris, 2011, p. 195-208; ID., *Rituels dynastiques et mises en scène du pouvoir. Le cérémonial princier à la cour de Savoie (1450-1550)*, Florence, 2017, p. 344-346.

⁵⁴ *L'héritage*, p. 289.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 170. De nombreuses sources comptables se rapportent aux six métiers de l'hôtel. Mes plus vifs remerciements vont à Jacques PAVIOT qui a bien voulu me corriger sur ce point.

dame⁵⁶. Catherine, qui réside à la cour de son beau-père – malgré l’émancipation de Guillaume accordée en 1452 –, ne dispose pas d’un hôtel particulier⁵⁷. Quelques sources permettent d’appréhender les personnes attachées au service des princesses ; il demeure difficile de préciser comment elles sont choisies et désignées. Il peut s’agir de compatriotes, telle Provence, demoiselle de la suite d’Éléonore : *une damoiselle du pays de Guyenne nommée Provence, laquelle feue ma dame la princesse derriere trespassee amena avec elle quant elle vint en cest pays*⁵⁸. Jean de Boulton est pour sa part un écuyer d’origine bretonne, qui a épousé l’une des femmes de chambre de Catherine. Il devient ensuite l’argentier de la princesse, son châtelain et receveur des terres de L’Épine-Gaudin et reçoit en 1475 une rente de 50 livres par an en récompense de ses bons services⁵⁹. La plupart des serviteurs semblent recrutés localement, comme le chevalier Jean Charrolais, qui *a henté souventeffois dois* [depuis] *son enfance ou chastel dudit Noseroy du vivant de feu monseigneur le prince dernier trespasé* ; après la mort de Louis de Chalon, il sert la princesse d’Orange comme secrétaire.

Parmi les familiers, Catherine de Vuillaffans, originaire d’une châtellenie contrôlée par les Montfaucon-Montbéliard, a vécu quotidiennement auprès de la première épouse de Louis de Chalon, selon ses termes : [elle] *demeuroit avec ladite dame avec laquelle elle a esté jusques a son trespas, tant au lieu de Noseroy que ailleurs ou icelle feue dame a esté*⁶⁰. Elle a épousé Bernard de Gières, écuyer et maître d’hôtel de Louis de Chalon. Le couple a donc dirigé l’ensemble de la maison princière. Provence, gouvernante des demoiselles de Chalon, est mariée vers 1452 à Pierre de Jougue, écuyer, l’un des receveurs du prince, promu son maître d’hôtel en 1463. Dans l’entourage de Catherine figure *la dame de Chasteau Villain* qui l’accompagne en Bretagne en 1459-1461. Il pourrait s’agir de Claudine d’Arbon, épouse de Jean de Joux, ou bien de Catherine de Damas, femme de Pierre de Chauvirey⁶¹. Étienne Galier, précepteur de Louis de Châtelguyon, le fils aîné d’Éléonore, est peut-être recruté parmi les familiers de celle-ci ; en 1462, curé de Boujailles, il assiste à la rédaction du testament de Louis de Chalon et figure ensuite parmi les conseillers de son ancien élève⁶².

⁵⁶ BESANÇON, ADD, 7 E 1246.

⁵⁷ BESANÇON, BÉC, ms. Droz 19, fol. 35v.

⁵⁸ *L’héritage*, p. 200.

⁵⁹ BESANÇON, ADD, 7 E 1214. L’Épine-Gaudin : France, dép. Loire-Atlantique, arr. Nantes, comm. Divatte-sur-Loire.

⁶⁰ *L’héritage*, p. 230.

⁶¹ G. A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. 1, Paris, 1707, p. 674 ; t. 2, Paris, 1707, col. 1259. Au retour, la princesse est conduite par Simon d’Anglure, capitaine de Nantes et futur grand-maître d’hôtel du duc.

⁶² Sur les précepteurs, « entre l’Église et l’hôtel » : S. FOURCADE, La cour, espace de l’éducation princière et nobiliaire à la fin du Moyen Âge, dans *La cour du prince*, p. 209-230 et spéc. p. 214-200.

Certaines demoiselles séjournent dans l'entourage des princesses de façon temporaire, jusqu'à leur mariage par exemple ; telle Clauda de Toulangeon, fille d'un maréchal de Bourgogne, qui avant d'épouser en 1446 Jean de Bauffremont, sire de Soye, grandit auprès de Jeanne de Montfaucon, *tant en leurs hostels qu'ez hostels de leurs parents et quelque temps en l'hostel du seigneur prince d'Orange, en la compaignie de la dame princesse, sa femme*⁶³. Les demoiselles composant l'entourage des princesses épousent des écuyers. Ainsi, l'un des écuyers d'écurie de Catherine, nommé Guyot de Sugny, est marié à l'une d'entre elles ; déposant en 1495 à l'âge de 70 ans, il se souvient que sa femme accoucha au Pasquier de Nozeroy, en 1454, le jour où Guillaume de Chalon revint de Jérusalem⁶⁴.

L'entourage des princesses comprend des personnes non nobles, actives à des échelons subalternes⁶⁵. C'est le cas pour le service de chambre, composé de serviteurs ayant des fonctions domestiques ou relatives à l'ameublement. Nicolas Floret, actif depuis 1431 environ, a d'abord servi Jeanne de Montfaucon pendant cinq ou six ans, puis Louis de Chalon ; après la mort de ce dernier en 1463, il entre au service de sa bru. Il exerce les fonctions de chambrier, de responsable de la garde-robe, de couturier ou de tailleur, de gardien des tapisseries et du mobilier. Le fils de son épouse, nommé Jean Jobe ou Jobez, sert Catherine ; par la suite, Guillaume de Chalon en fait l'un de ses châtelains. Girarde, une chambrière native de Nozeroy, entrée très jeune au service d'Éléonore, continue de servir ses enfants jusqu'à la mort du prince, comme elle l'explique en 1464 (elle se dit alors âgée de 22 ans) : *elle a demoré en l'ostel de feu monseigneur le prince d'Oranges, l'espace d'environ dix huit ans ou service de feue ma dame la princesse derriere trespassee [...] et aussi a esté chambriere de mes damoiselles de Chalon, lesquelles elle a aidier a norrir et aussi Loys et Huguenin monseigneur de Chalon, leurs freres ; et y a demeuré jusques au trespas d'icelly feu seigneur, depuis lequel elle est alee demorer en l'ostel dudit Estienne, son mary [un serrurier de Nozeroy]*⁶⁶. Guillemette, femme de Jean Patenostre de Nozeroy, *lavandiere des draps linges de ma tres redoubtee dame ma dame la contesse de Tonnerre et dame d'Arguel [Catherine]*, certifie le 11 novembre 1454 avoir reçu ses gages, payables en deux termes à Pâques et à la Saint-Michel.

⁶³ Privée de sa part de l'héritage paternel avec l'accord de Louis de Chalon, Clauda ne reçoit en dot des successions de sa famille qu'une somme de 6 000 livres, et des habits nuptiaux d'une valeur de 1 000 livres, donnés par la princesse d'Orange. L. NIEPCE, *Histoire de Sennecey et de ses seigneurs*, Chalon-sur-Saône, 1866, p. 341-342.

⁶⁴ J.-D. MOREROD, *La force du vœu. Le pèlerinage à Jérusalem de Guillaume de Chalon et ses témoins (1453-1454)*, dans *L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XV^e siècles)*, éd. A. PARAVICINI BAGLIANI, E. PIBIRI, D. REYNARD, Lausanne, 2003, p. 89-102.

⁶⁵ B. SCHNERB, *Présence et influence des femmes à la cour de Bourgogne. Quelques réflexions historiographiques*, dans *Women at the Burgundian Court*, p. 7.

⁶⁶ *L'héritage*, p. 199.

Les cuisines regroupent un personnel nombreux. Il est possible d'évoquer le cuisinier Jean Gauthier, *alias* de Saint-Laurent. Selon ses dires, il *avait la charge de la cuisine* et a servi les sires de Chalon de 1422 à 1472 : d'abord pour l'un des frères du prince, Hugues († 1426), seigneur de Cuiseaux, puis pour Louis de Chalon, Jeanne de Montfaucon et ensuite Catherine. Au départ de celle-ci pour le royaume de France en 1472, il est entré brièvement au service des demoiselles de Chalon. Ce sont donc des personnes d'origines sociales diverses qui gravitent autour des princesses.

3. L'aire d'influence des princesses d'Orange

Les princesses d'Orange partagent dans les faits une autorité publique qui ne leur appartient pas de droit. Cet exercice du pouvoir par des femmes peut être compris, grâce aux recherches menées par Éric Bousmar, comme un partage, une forme de subsidiarité venant tempérer leur subordination⁶⁷.

a) « Une subordination tempérée par la subsidiarité »

L'action de ces princesses ne s'inscrit pas dans des cadres institutionnels et juridiques définis, faute de bénéficier d'une délégation de pouvoir. Leur correspondance atteste pourtant leur influence. Ainsi les nombreux mandements expédiés en leur nom et signés de leur main.

Une partie des sources relatives à Catherine concerne l'exécution des clauses contenues dans son contrat de mariage. En 1445, de l'autorité de son mari, elle nomme Gauthier de Fallersans son procureur pour requérir et contraindre Marguerite d'Orléans à lui payer tout ce qui lui était redû sur sa dot⁶⁸. La documentation témoigne de l'insistance avec laquelle celle-ci est réclamée, par souci d'honneur et de prestige. Comme l'a montré Jean Kerhervé, certains des grands officiers compromis en 1461 dans ce qui sembla une sorte de complot destiné à déstabiliser le duc François II (1458-1488) étaient d'anciens officiers de la famille d'Étampes, au service de Catherine, laquelle réclamait une part plus substantielle de la succession de ses parents⁶⁹. Il est difficile de démêler le rôle exact joué par la

⁶⁷ É. BOUSMAR, Le « gender » dans les anciens Pays-Bas méridionaux. Entre Moyen Âge et Renaissance : un modèle de subordination tempérée par la subsidiarité. Vers une nouvelle lecture des faits, dans *Women's Studies. Bilan et perspectives de la recherche et de l'enseignement en Belgique. Actes du colloque Sophia*, [Bruxelles, 12-13 décembre 1997], Bruxelles, 1998, p. 54-57 ; « La dame de cœur ». *Patronage et mécénat religieux des femmes de pouvoir dans l'Europe des XIV^e-XVII^e siècles*, dir. C. VINCENT-CASSY, M. GAUDE-FERRAGU, Rennes, 2016, p. 10.

⁶⁸ BESANÇON, ADD, 7 E 1304. Le texte, daté du 4 juin 1445 à Nozeroy, est contresigné par le secrétaire Henri Vignier.

⁶⁹ J. KERHERVÉ, Les présidents de la chambre des comptes de Bretagne au XV^e siècle, dans *La France des principautés. Les Chambres des comptes XIV^e et XV^e siècles. Colloque tenu aux Archives départementales de l'Allier, à Moulins-Yzeure, les 6, 7 et 8 avril 1995* Paris, 1996, p. 177.

princesse à ce moment ; mais, conformément à l'action de médiatrice qui est traditionnellement le propre des femmes de l'aristocratie, elle intervient en faveur des détenus qui sont jugés au mois d'août 1461⁷⁰. En 1466, à la mort de Marguerite d'Orléans, Catherine présente à son frère une réclamation d'héritage patrimonial et de dot ; en réponse, le duc lui propose, outre 1 060 livres sur la recette d'Orléans, plusieurs seigneuries dont celles de Courtenay⁷¹, L'Épine-Gaudin, La Ferté-Milon, Nogent-l'Artaud⁷², Gandelu, Luzarches⁷³. Le 5 novembre 1470, le sceau de Catherine figure sur une quittance adressée à Marie de Clèves († 1487), duchesse d'Orléans⁷⁴.

Si les femmes de pouvoir jouent le plus souvent un rôle pacificateur, les princesses d'Orange, n'hésitent pas, en cas de péril et en l'absence de leur mari, à donner des ordres martiaux. Jeanne ordonne ainsi en 1422 que des arbalétriers du château de La Rivière soient envoyés garder la place d'Orbe⁷⁵. Informée par son époux qui se trouve au camp de Thise près de Besançon de l'arrivée des Écorcheurs, elle intervient avec autorité et, par des lettres closes datées du 26 mars 1439 à Nozeroy, elle commande aux châtelains d'organiser la défense des places, en y appelant les *retrahants* et en y disposant l'artillerie ; ceci, écrit-elle, au nom de l'honneur du prince et pour *le bien du pays*. Le texte est rédigé en ces termes :

⁷⁰ ALAIN BOUCHART, *Grandes croniques de Bretagne*, IV, 210, éd. M.-L. AUGER, G. JEANNEAU, dir. B. GUENÉE, t. 2, Paris, 1986, p. 228.

⁷¹ Courtenay : France, dép. Loiret, arr. Montargis.

⁷² La Ferté-Milon : France, dép. Aisne, arr. Soissons ; Nogent-l'Artaud : France, dép. Aisne, arr. Château-Thierry.

⁷³ Lettres de François II, duc de Bretagne, portant assignation à sa sœur Catherine, princesse d'Orange, en raison de la succession des comte et comtesse d'Étampes, leurs parents, de terres et fiefs, dont Nogent-l'Artaud. *Vidimus* par le bailli de La Ferté-Milon, 2 juillet 1469. Cette question suscite de nombreuses tractations jusqu'à un règlement passé au château de Nantes le 22 avril 1476, après la mort de la princesse, entre François II et Jean de Chalon. *Titres et mémoires pour le duché de Bretagne*, PARIS, BnF, ms. fr. 3907, fol. 123 (28) ; *Recueil de pièces relatives à l'histoire de la Bretagne jusqu'en 1598*, PARIS, BnF, Coll. Dupuy ms. 6, fol. 146. Gandelu : France, dép. Aisne, arr. Château-Thierry ; Luzarches : France, dép. Val-d'Oise, arr. Sarcelles.

⁷⁴ Le sceau rond de cire rouge, sur simple queue sous papier, mesure 40 mm ; la légende : *Katherine de Bretagne princesse d'Oranges dame d'Arlay* figure sur un phylactère dont le dernier segment est replié dans le champ, plaçant le dernier titre seigneurial au timbre de l'écu. Ce dernier, mi-parti, porte au I les armes des Chalon-Orange ; au II, il est d'hermine, semé. J. ROMAN, *Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale*, Paris, 1909, p. 317, n° 2748 ; M. FABRE, *Héraldique médiévale bretonne (vers 1350-1500). Images personnelles, armoriaux, sceaux, tombeaux*, Thèse de doctorat en histoire, Université Paris-Sorbonne, 1993, fiche 90.

⁷⁵ 23 août-septembre 1422 : *a delivré ledit receveur d'Orbe a Loys de Molprel [Louis de Molpré] et a trois arbestriers de La Riviere envoiés audit Orbe par madame la princesse pour la garde dudit chastel ; lequel Loys a demoré 10 jours et lesdits arbestriers 15 jours et venierent audit lieu le 22^e jour du mois d'aost l'an que dessus (1422) tant pour leurs despens come pour les gaiges dudit Loys*. BESANÇON, ADD, 7 E 1240. Louis de Molpré est cité en 1450, date à laquelle il fonde une chapelle vouée à saint Nicolas à La Rivière ; J. I. J. BOURGON, *Recherches historiques sur la ville et l'arrondissement de Pontarlier*, t. 1, Pontarlier, 1841, p. 318.

Copie faicte a l'original. Jehanne de Montbeliart, princesse d'Oranges et dame d'Arlay, aux chastellains de Chalamont, La Riviere, Champagnolles, Chasteillon et de toutes les aultres places et villes de notre tres redobtés monseigneur, monseigneur le prince d'Oranges et seigneur d'Arlay et a nos lieutenans et aultres officiers d'icelles qui ces presentes verront, salut. Aujourd'ui date des presentes avons receu lettres de par notredit seigneur par lesquelles il nous a fait savoir que les rotiers se sont deslogiés de la terre de Lure et du Vault de Chault ou ilz ont esté logiez deux ou trois jours et sont venus logier emprés Hericourt; et dois la peuvent panre le chemin pour passer le Doub et eulx en venir par la montaigne, et faisons doubte que ainsi ne le facent. Et nous a mandé notredit seigneur que vous fassions scavoir que tousjours et tres diligemment vous faictes retraire ung chacun de vous en droit soy en la place dont chacun de vous ha charge tous ceulx et celles qui doivent retraire et les faire fortifiez et emparez le mieulx et le plus diligemment que faire se pourra pour resister ausdits rotiers. Si vous mandons et expressement commandons sur tant que amez l'onneur et prouffit de notredit seigneur et le bien du pays, vous le vueillez ainsi faire et en oultre pourveoir a l'artillerie comme le cas le requiert. Et vous recepvrez des lieux ou ces presentes seront executees; faictes les despens du porteur pour ung gîte ou une repeue et ils vous seront passés en apportant coppie des presentes et de lui certification. Donné a Noseroy, le XXVI^e jour de mars, l'an mil quatre cens trante huit. Escript en bas par madame la princesse. < Ainsi signé :> Jehan Gomelet⁷⁶.

Alors que l'héritage de Louis de Chalon est disputé, Catherine, nouvelle princesse d'Orange, joue un rôle actif dans la compétition. Au cours de l'année 1464, c'est elle qui envoie dans chacune des places des émissaires, tel le fils naturel de Guillaume, Étienne dit le Bâtard d'Arguel, afin d'y collecter des titres qui sont apportés *devers madite dame* à Nozeroy. Le 9 avril 1464, elle presse les habitants d'Orbe d'assurer la garde de la ville, menacée d'une attaque par l'un de ses beaux-frères. La lettre est rédigée en ces termes :

A nos chers et bien amés les gentilshommes, bourgeois et habitants et eschevins d'Orbe et a chacun d'eulx. Chers et bien amés. Pour aucunes choses qui a present sont survenues a monseigneur le prince, lesquelles de present nous ne vous pouvons rescrire, nous vous prions très chierement et si tant que vous amez l'onneur et profit de monseigneur et de nous, que vous vueillez faire jour et nuyt bon gay et bone garde en notre ville d'Orbe, affin que mon dit seigneur ne vous puisse havoir aucuns domaiges. Et vous prions auxi que se notre chastellain d'Orbe a mestier de aide en la garde de notre chastel d'Orbe, que vous le vueillez donner confort et aide, ensi que come tout jours mon dit seigneur et nous en avons eu et adés havons en vous parfaite fiance; et en ce faisant vous ferez grand plesir a mon dit seigneur et a nous. Et quanque mon dit seigneur n'est point a present par deca,

⁷⁶ BESANÇON, ADD, 7 E 2773. En bas du texte, le porteur nommé Guillaume Reclus, connu comme chevaucheur du prince d'Orange depuis 1428 au moins, certifie avoir reçu à Chalamont de Pierre Moyne trois gros pour *une repeue*, le (29) mars suivant. Le rôle joué par Jeanne de Montfaucon-Montbéliard ne va pas sans évoquer celui de sa sœur Henriette, comtesse de Montbéliard, réputée très énergique. Georges BISCHOFF a eu la générosité de me procurer l'itinéraire suivi par les Armagnacs dont « cette première incursion provoqua un véritable traumatisme en Alsace ».

si vous voulés chouse que nous puissions faire, faites le nous savoir et nous le ferons de bon cuer. Notre Seigneur soit garde de vous. Escrit a Noseret, le LX^e jour d'avril⁷⁷.

Au début d'août 1465, informée des entreprises militaires menées en Pays de Vaud, Catherine sollicite en toute hâte le conseil ducal de Bourgogne. Le 13 août, Henri Vincent, de Poligny, procureur général du duc, reçoit l'ordre de se rendre à Orbe et d'y rétablir le prince d'Orange dans ses droits ; à la fin du mois, c'est un fait accompli⁷⁸. Peu après, Philippe le Bon cède la terre d'Orbe et d'autres biens sis dans le comté de Bourgogne à la princesse d'Orange et à son fils⁷⁹. C'est donc un rôle politique de premier plan qui est assumé par celle-ci, en particulier en cas d'absence physique de son époux. Cependant, la présence du prince n'empêche pas l'exercice d'un pouvoir ou d'une forme d'influence.

b) Des formes de communication symbolique

Les princesses d'Orange jouent un rôle de premier plan dans la vie de cour et dans ses fêtes et ébattements : joutes, danses, musique et poésie⁸⁰. Les sources l'attestent pour les rencontres avec le duc d'Orléans, dans le contexte politique de la préparation de la *descente en Italie*⁸¹. Comme cela a déjà été indiqué, Catherine assiste auprès de son oncle aux prouesses accomplies lors du Pas d'armes de Chalon-sur-Saône à l'automne 1449. Le prince d'Orange entretient des musiciens, dont des ménestrels ; parmi ces derniers sont attestés Robin Courrat et Antoine Le Bedon, *menestriers de monseigneur d'Argueil*, qui jouent à Amiens en novembre 1448 pour Charles d'Orléans et à Dijon en juillet 1450 pour Marie de Clèves⁸². Le duc offre en septembre 1449 son *Livre des balades* à sa nièce⁸³.

⁷⁷ F. GINGINS-LA-SARRA, *Histoire de la ville d'Orbe et de son château dans le Moyen Âge*, Lausanne, 1855, p. 169.

⁷⁸ Le procureur procéda ensuite à une enquête devant amener la condamnation d'Hugues de Chalon et de ses compagnons (lesquels se sont retirés en Savoie). O. DESSEMONTET, *La seigneurie de Belmont au Pays de Vaud 1154-1553*, Lausanne, 1955, p. 122.

⁷⁹ LILLE, Archives départementales du Nord, B 1692. La lettre est datée entre décembre 1466 et la mort du duc en juin 1467.

⁸⁰ J. PAVIOT, Les honneurs de la cour d'Éléonore de Poitiers, dans *Autour de Marguerite d'Écosse. Reines, princesses et dames du XVI^e siècle*, dir. G. et P. CONTAMINE, Paris, 1999, p. 163-179 et spéc. p. 174-179.

⁸¹ Guillaume de Chalon lève deux armées en 1450-1451 au service de *Monseigneur son oncle Monseigneur d'Orléans* en Lombardie, celui-ci cherchant à y imposer ses droits héréditaires. L. DELOBETTE, Guillaume de Chalon-Arlay, prince d'Orange (v. 1415-1475), dans *De la Manche au Rhin, entre royauté et seigneurie. Les « petits princes » du Moyen Âge (XII^e-XVI^e s.)*. Colloque à la mémoire du Professeur Denis Clauzel, Boulogne-sur-Mer, 2015, à paraître.

⁸² D. FIALA, La cour de Bourgogne et l'histoire de la musique, dans *La cour de Bourgogne et l'Europe*, p. 377-402.

⁸³ L'ouvrage est encore signalé dans un catalogue de la bibliothèque des Chalon dressé en 1686 sur l'ordre du prince d'Isenghien : *un petit livre que fit Mr d'Orleans lorsqu'il étoit en prison en Angleterre*. A.-M. JOSEPH, Un portrait de Charles d'Orléans, *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, t. 19, 1909, p. 109-110 ; P. CHAMPION, *La Librairie de Charles d'Orléans*, Paris, 1910, p. LX, n. 2 ; G. LANOË, La bibliothèque des Chalon à Nozeroy (1463-1686), dans *Du*

Catherine reçoit le privilège d'une entrée solennelle à Besançon. Cela peut s'expliquer par le contexte de crise engendré par la mort de Louis de Chalon, qui exerçait une grande influence sur la cité impériale libre, et par la concurrence que se livrent ses héritiers pour lui succéder. La première rencontre entre le couple princier et la société urbaine a lieu en août 1464. À son arrivée aux portes de la ville, devant la municipalité réunie tout entière, le prince reçoit un setier de vin (soit environ 17 litres) ; en revanche, un *setier de vin blanc et rouge*, deux simarres d'hypocras, douze torches et dix livres de confiture sont offerts à la princesse. Les choses se répètent en septembre-octobre : les gouverneurs présentent du vin au prince d'Orange, et de nouveau de *l'ypocras* et des torches à la princesse⁸⁴. Est ainsi signifié le fait que, dans le cadre des nouvelles relations entre le pouvoir princier et la cité, Catherine apparaît telle une médiatrice.

Les cérémonies officielles permettent aux princesses d'Orange de tenir leur rang. Jeanne fait embellir le château de Lons-le-Saunier où sont célébrées en août 1419 les noces de Lancelot de Luyrieux avec une fille du riche Étienne de Salins, seigneur de Poupet⁸⁵. Assistant à la première entrée du roi Louis XI dans Paris en 1461, Catherine se trouve avec Charles d'Orléans et Marie de Clèves dans la suite du duc de Bourgogne : le dimanche 27 septembre en effet, *Madame d'Arguel* est invitée au banquet que donne Philippe le Bon en *l'hostel d'Orleans*⁸⁶.

Sans nul doute, les princesses sont dans ces circonstances parées des joyaux et des vêtements d'apparat accumulés dans leur trésor personnel⁸⁷. Ceux-ci constituent à la fois l'instrument et l'expression du pouvoir de celle qui les revêt. Selon le témoignage de Catherine de Vuillafans, Jeanne de Montbéliard possédait *autres joyaux, aneaux, chaines d'or* ; il est fait mention de perles, jadis dérobées à la princesse⁸⁸. Parmi les bijoux recensés dans les coffres de Louis de Chalon en

copiste au collectionneur. Mélanges d'histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet, éd. D. NEBBIAI-DALLA GUARDA, J.-F. GENEST, Turnhout, 1998, p. 489 (Inventaire F, n° 35) ; É. GONZALEZ, *Un Prince en son hôtel. Les serviteurs des ducs d'Orléans au XV^e siècle*, Paris, 2004, p. 120.

⁸⁴ BESANÇON, BÉC, ms. 1853, fol. 246v, 250v ; L. M. BRYANT, La cérémonie de l'entrée à Paris au Moyen Âge, *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, t. 41, 1986, p. 513-542 ; É. LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, 2004.

⁸⁵ À cette date, elle fait faire des travaux et installer des meubles au château de Lons-le-Saunier pour la somme de 28 florins, 11 gros et demi engrogne. S. GUICHENON, *Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon, 1650, p. 145. Sur Lancelot de Luyrieux, bailli de Mâcon pour le duc de Bourgogne de 1424 à 1434 : G. CASTELNUOVO, *Ufficiali e gentiluomini. La società politica sabauda nel tardo medioevo*, Milan, 1994, p. 168-173.

⁸⁶ W. PARAVICINI, Le temps retrouvé ? Philippe le Bon à Paris en 1461, *Francia*, t. 64, 2007, p. 453.

⁸⁷ P. MATTHEWS, Apparel, Status, Fashion. Woman's Clothing and Jewelry, dans *Women of Distinction*, p. 146-153.

⁸⁸ Une partie de ces bijoux participaient de la dot et des cadeaux de mariage de Jeanne de Montbéliard. Le trésor des comtesses de Montbéliard avait été enrichi notamment par le duc de Bourgogne à la fin du XIV^e siècle, entre 1380 et 1387 ; il est question d'un anneau offert par le duc à la comtesse, sa

décembre 1463 se trouve une *frontiere de perles*, c'est-à-dire un diadème, qui a peut-être appartenu à Éléonore⁸⁹. Ce type de bijoux constitue un élément identitaire important. Les vêtements précieux, tels ceux qui sont garnis de fourrures, jouent un rôle analogue. Jeanne possède de la fourrure de zibeline noire, laquelle compte parmi les plus recherchées⁹⁰. Au printemps 1422, elle commande au receveur d'Orbe d'acheter à un marchand de Lausanne 200 peaux de martres *des plus noires et des meillours*⁹¹. Des robes de drap d'or, de velours et de soie sont évoquées dans son testament. Quant à Catherine, elle envoie son serviteur Nicolas Floret à Lyon, à l'automne 1464, afin d'y acquérir des draps de soie.

Alimenté par des achats, le trésor dont dispose chaque princesse l'est également par des dons et des legs. Cela est attesté pour des objets d'art, qui participent des moyens de gouverner. Après 1463, une partie des tapisseries précieuses de Louis de Chalon entre ainsi dans la collection de sa belle-fille. En 1468, se trouvant au château de Bletterans, celle-ci s'oppose au séquestre d'une tapisserie historiée à sujet biblique, dite *la tapisserie d'or*, affirmant qu'il s'agit d'un don de feu le prince⁹².

Loin d'être tous thésaurisés, les objets précieux circulent et sont redistribués. Comme cela a été évoqué, Jeanne distribue ses robes de velours, de drap d'or et de

cosine, et de plusieurs fermaux ornés de pierres précieuses : un *fermail a une rose d'or et de blanc, garny d'un balay, de deux saphirs, un dyamant et trois perles, lequel monseigneur donna a la comtesse de Montbeliard*; et un autre fermail, *garny de trois balays, un saphir et six perles [...]* lequel avons donné a la fille du comte de Montbeliard. *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, t. 2, Philippe le Hardi, éd. B. et H. PROST, Paris, 1908-1913, p. 80, 269, 311.

⁸⁹ *Ung petit coffret de cypres ou il y a des reliques et une frontiere de perles*. Comme l'indique la documentation, le diamant et le rubis semblent les pierres les plus appréciées : un autre coffret contient le sceau d'Éléonore et des bijoux qui lui ont peut-être appartenu ; il s'agit d'une petite croix ou *croisete* contenant des reliques, d'un collier d'or ou *il y a de grans rubis et des perles*, d'un *affiquet* (ou pendentif) *en façon de cuer pendant ou il y a un ruby, un dyamant et une perle*. Dans un plus petit coffret contenu dans le précédent se trouvent un fermail d'or *un gros balay, cinq grosses perles et un dyamant*; un *fermeillet d'or ouquel est un gros dyamant pointuz et quatre grosses perles*, deux anneaux d'or, l'un *un dyamant pointuz tailliez a losanges* et l'autre *ouquel est une pierre de jacincte*. GAUTHIER, *Inventaire de l'argenterie*, p. 271-272. Une partie des bijoux d'Éléonore correspond peut-être aux *bagues, asscavoir l'estoille et l'agatte (qui) sont procedees des bagues de feu dame Jane de Chalon*, sa fille, inventoriées au XVI^e siècle dans la succession de Barbe d'Amboise, comtesse de Seyssel. *Recueil d'anciens inventaires*, éd. J. BRUN-DURAND, t. 1, Paris, 1896, p. 363.

⁹⁰ S. JOLIVET, *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc. Costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon de 1430 à 1455*, Thèse de doctorat en histoire, Dijon, Université de Bourgogne, 2003, *passim*.

⁹¹ BESANÇON, ADD, 7 E 1240. Le pelletier de la princesse, Jean Alexandre, s'est rendu à Lausanne. La princesse fait demander au marchand *espace pour le paier*.

⁹² Jean Charrolais, secrétaire de la princesse, affirme que celle-ci a fait transporter la tapisserie depuis Nozeroy en prévision de la venue de Philippe de Savoie ; selon un serviteur, la valeur de cette œuvre est de 10 000 écus. BESANÇON, ADD, 7 E 1350/3 (déposition du barbier Claude de Villars); *L'héritage*, p. 290.

soie aux religieuses cordelières des couvents d'Orbe et de Dole⁹³. Cette pratique invite à présenter la piété des princesses, un domaine dans lequel leur importance se trouve particulièrement reconnue.

c) *Mehue de grande devocion*

L'influence des princesses d'Orange est profonde pour ce qui concerne les relations avec l'Église. Par tradition, il existe des liens étroits entre la famille de Chalon et le chapitre métropolitain de Besançon ; en témoigne la chapelle Saint-Maimbœuf en la cathédrale Saint-Étienne, à la collation du prince. Dans ce contexte, Catherine supplie, par une lettre datée du 11 mars 1455, les chanoines de recevoir à la première prébende vacante Jean Le Brun, chantre de la chapelle domestique de Nozeroy ; par une autre lettre datée de 1466, elle recommande un chorial⁹⁴.

Les princesses participent des réseaux aristocratiques « franciscanisants ». André Vauchez a souligné les liens étroits tissés entre le milieu franciscain et la Maison des comtes de Blois-Châtillon, protecteurs du monastère des clarisses de La Guiche près de Blois, où ces derniers se font ensevelir. C'est notamment le cas de Marguerite d'Orléans († 24 avril 1466), mère de Catherine et du duc François II (au prénom significatif), qui est inhumée dans ce couvent, dans un tombeau de marbre noir⁹⁵. Les fondations opérées par Jeanne de Montbéliard sont associées au mouvement réformateur au sein de l'ordre franciscain et en particulier à Colette de Corbie († 1447). Dans le premier tiers du XV^e siècle, l'idéal de l'observance féminine a déjà séduit nombre de puissants, de duchesses et de grandes aristocrates qui ont aidé sainte Colette à établir en Bourgogne les monastères d'Auxonne, Poligny et Seurre entre 1412 et 1422⁹⁶. De son côté, le duc Amédée VIII de Savoie († 1451) a fondé vers 1422-1424, après avoir rencontré à Chambéry l'ancienne recluse, le couvent de

⁹³ BESANÇON, ADD, 7 E 2778.

⁹⁴ BESANÇON, ADD, G 181 ; G 184 ; en mars 1455, Louis de Chalon écrit dans le même sens au chanoine Louis de Vers, l'un de ses familiers. S. LEGENDRE, *Nos decanus et capitulum Ecclesie Bisuntine. Le chapitre cathédral de Besançon : un corps social et son insertion dans l'État bourguignon (1404-1477)*, t. 2, Thèse de doctorat en histoire, Université de Franche-Comté, 2011, p. 36 ; t. 3, p. 110.

⁹⁵ A. VAUCHEZ, *Influences franciscaines et réseaux aristocratiques dans le val de Loire. Autour de la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé (1331-1414)*, *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 184, 1984, p. 95-105.

⁹⁶ R. LOCATELLI, *À Besançon au temps de sainte Colette (1381-1447) : vie et mentalités religieuses, Procès-verbaux et Mémoires de l'Académie de Besançon*, t. 188, 1989-1990, p. 297-322 ; É. LOPEZ, *Culture et sainteté. Colette de Corbie (1381-1447)*, Saint-Étienne, 1994 ; sur le rôle joué par Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, auprès de la duchesse Marguerite de Bavière : G. PELOT, *Les derniers grands feux (?) d'une maison comtoise et bourguignonne : Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix (1362-1437)*, t. 3, Thèse de doctorat en histoire, Université de Franche-Comté, 2012, p. 689-704. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01334854/>.

clarisses de Vevey⁹⁷. La princesse d'Orange fonde *ex nihilo* un deuxième monastère de colettines en Savoie, au diocèse de Lausanne; il est implanté à Orbe, petite localité urbaine située dans l'un des domaines patrimoniaux des Montfaucon-Montbéliard, sur l'itinéraire de Nozeroy à Genève⁹⁸. Le pape Martin V (1417-1431), autorisant cette fondation en 1426, mentionne dans sa bulle le nom de la princesse, ce qui confirme le rôle des femmes dans le programme des implantations colettines. Le pontife ordonne au doyen du chapitre cathédral de Besançon d'autoriser Jeanne à entreprendre son projet. Colette, accompagnée de sept religieuses et de cinq novices venues des communautés de Poligny et de Besançon, pose la première pierre du couvent le 15 janvier 1427. Le prince et la princesse d'Orange assurent le financement de ce monastère. Les sources comptables font état de la présence à Orbe de Jeanne en mars-avril et de celle du doyen de Besançon, Jean de Fruyn, le 29 mars. En avril-mai, le receveur du prince prend en charge les dépenses de froment et de vin de deux religieux, frère Jean Cholet et frère Aubry Mossart. Jeanne écrit de ce dernier *qu'il a la charge de noz ouvrage d'Orbe du monastere qu'il entendons affaire*⁹⁹. Les religieuses s'installent dans les nouveaux bâtiments en juillet 1428; l'église est consacrée le 17 octobre 1430. La princesse d'Orange y fonde une chapelle dédiée à l'Annonciation de Notre-Dame, desservie par un chapelain dont elle se réserve la collation; Jacques Lamberzon, issu d'une famille locale, y est institué le 27 octobre 1430. Comme d'autres fondations religieuses, la communauté du couvent assure les prières à l'intention de l'âme des défunts¹⁰⁰. Durant les années suivantes, Louis de Chalon fait distribuer du froment aux moniales¹⁰¹. Véritable fondation dynastique, le couvent d'Orbe se trouve étroitement associé au destin des sires de Chalon et de l'aristocratie régionale jusqu'à sa disparition au XVI^e siècle. Par la suite, la princesse d'Orange tente d'instituer un couvent de *dames de sainte Claire* à Montbéliard, mais

⁹⁷ Le financement du couvent est assuré par une jeune femme noble, Guillermette de Valentinois. A. PARAVICINI BAGLIANI, Un mémorial sur la fondation du couvent des Clarisses à Vevey, dans *La monnaie de sa pièce. Hommages à Colin Martin*, dir. P.-L. PELET, J.-F. POUDRET, N. POLLINI, Lausanne, 1992, p. 124; M.-E. LOPEZ, Colette et Amédée VIII, dans *Amédée VIII-Félix V*, p. 317-326.

⁹⁸ A. WILDERMANN, Colettinenkloster Orbe, *Helvetia Sacra*, t. 5/1, Berne, 1978, p. 577-586. Cette fondation s'inscrit à Orbe dans une logique de patronage exercée par les sires de Chalon et notamment par Jeanne de Montfaucon-Montbéliard; il est possible de citer la protection accordée par la princesse à l'ermite du lieu, Girard Borellier, cité en 1426. BESANÇON, ADD, 7 E 1241. La présence de sainte Colette à Orbe est signalée dès le 3 juin 1425, date à laquelle un mandement de Jeanne de Montbéliard donné à Jougne et destiné au receveur d'Orbe, Pierre Michel, ordonne ceci : *Nous vous mandons que vous faictes les missions de suer Colette et de ses gens pour une digne*. BESANÇON, ADD, 7 E 1241.

⁹⁹ BESANÇON, ADD, 7 E 1241. J'ignore malheureusement de quel établissement sont issus les deux frères.

¹⁰⁰ Des legs en faveur des moniales d'Orbe sont prévus dans le testament de la princesse. BESANÇON, ADD, 7 E 2778.

¹⁰¹ BESANÇON, ADD, 7 E 1241.

elle doit y renoncer en 1435 sur un ordre émané du Concile de Bâle, arguant du droit d'existence exclusive dont jouit à Montbéliard le chapitre Saint-Maimbœuf¹⁰².

Par sa famille paternelle, Éléonore d'Armagnac se trouve associée au même mouvement réformateur. Le frère de son père, Bernard († 1456), a en effet épousé Éléonore de Bourbon († 1471), fille de Jacques de La Marche. Ce dernier se trouve lié de longue date à sainte Colette, qu'il connaît par ses filles ; deux des sœurs d'Éléonore de Bourbon sont reçues dans des couvents colettins, dont celui de Vevey. Après l'échec de son second mariage avec la reine de Naples, Jacques de La Marche entre dans le Tiers ordre franciscain en 1434 ; il meurt à Besançon en 1438 et il est inhumé dans l'église des clarisses de cette ville. Le 24 août 1439, à Murat, Bernard d'Armagnac et sa femme fondent la chapelle dite du *roi Jacques* en cette église¹⁰³.

Dans la perspective de leur salut, les princesses recherchent l'accumulation des suffrages sous la forme de célébrations perpétuelles. Sont concernés, outre le couvent d'Orbe, le grand sanctuaire bénédictin de Saint-Claude et le couvent franciscain de Lons-le-Saunier, au cœur des possessions des Chalon. Jeanne fonde le 23 décembre 1443 une chapelle dans l'église abbatiale de Saint-Claude, qu'elle dote d'une rente perpétuelle de 20 francs (au rachat de 400 francs), fournissant les livres, les ornements d'autel et les calices nécessaires. Pour le salut de son âme et de celle de son mari, elle prescrit la célébration de messes, à son de cloches, chaque lundi, mercredi et samedi : la première de requiem, la deuxième à l'honneur de saint Claude et la dernière, de Notre-Dame, chaque fois après la messe de la chapelle de Chalon. Par voie testamentaire, elle demande une messe quotidienne en la chapelle qu'elle a fondée au couvent d'Orbe :

Item, je donne et legue aux seurs cordelieres du couvent d'Orbe fondes par moi en l'onneur de sainte Clare trante livres estevenants de rente annuelle et perpetuelle en augmentacion et accroissance de ma chapelle que j'ay pieca fondee oudit couvent pour ce qu'elles soient tenues de faire dire et celebrer chascun an a toujoursmais ung chascun jour de la sepmaine une messe en ma dicte chappelle avec celles que desja y sont par moi ordonnee et fondees dont je vueil et ordonne que ung chascun lundi soit dicte une messe de Requiem et le samedi une de Nostre Dame et les aultres jours selon le office du jour¹⁰⁴.

¹⁰² BESANÇON, BÉC, ms. Duvernoy 17, fol. 18. Après la mort de sa mère, Guillaume de Chalon notifie le 25 mars 1446, en la fête de l'Annonciation, qu'il cède aux religieux de Saint-Antoine de Viennois (et au commandeur d'Aumonières, Guillaume de Vaugelle) une place pour y construire une église et y faire célébrer deux messes hebdomadaires à perpétuité pour le repos de Jeanne de Montbéliard. Il précise que *sa tres chiere dame et mere, mehue de grande devocion, a acquis une place en [cette ville] et en icelle eust fait faire plusieurs notables edifices pour entencion de fonder en icelle une eglise et couvent de religieuses*. Le chapitre réclame contre ce projet qui n'aboutit pas.

¹⁰³ OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. 1, p. 192-195 ; A. HUART, Jacques de Bourbon, roi de Sicile, frère mineur cordelier à Besançon, *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1881, p. 131-180 et spéc. p. 173-180.

¹⁰⁴ BESANÇON, ADD, 7 E 2778 (copie dressée en juin 1445 à Salins).

La princesse opère plusieurs legs en faveur du couvent des cordeliers de Lons-le-Saunier où elle élit sa sépulture. Les religieux sont tenus de célébrer une messe hebdomadaire pour le repos de son âme, de dire à perpétuité les vigiles des morts une fois par semaine et d'entretenir nuit et jour une lampe devant sa tombe¹⁰⁵.

Selon le testament d'Éléonore dressé en 1456, Louis de Chalon a promis de fonder dans la chapelle de l'abbaye cistercienne de Mont-Sainte-Marie où celle-ci reposera *un haultel en l'honneur de la benoite Vierge Marie* et de veiller, par *soffisamment* de rentes, à ce qu'une messe quotidienne y soit célébrée¹⁰⁶. Les ultimes volontés de Catherine nous échappent mais, entre 1487 et 1491, de nombreuses quittances sont délivrées par des prêtres, et notamment par le chapitre et le doyen de Nantes, pour des services anniversaires et des messes quotidiennes célébrés pour l'âme de la princesse défunte¹⁰⁷.

La *memoria* se décline sous de multiples formes iconographiques : les chapelles fondées par Jeanne sont ornées de verrières, de retables et de statues. Dans l'église des frères cordeliers de Lons-le-Saunier, la chapelle où elle est inhumée est évoquée en ces termes dans un document plus tardif : *Au bas de ladite chappelle [celle de Vienne] est une autre chappelle ou est un mausolee du costé de l'espitre de l'autel, auquel il y a une Nostre Dame en couche et plus bas, une statue couchee avec cette epitaphe*¹⁰⁸. La chapelle dite de Montbéliard, vouée à la Vierge, était, selon une description publiée au XIX^e siècle, réputée assez vaste pour contenir une quinzaine de personnes ; elle était fermée par une balustrade à deux postes, sculptée et ornée. Le vitrail sous lequel reposait la défunte était armorié au blason de Montfaucon-Montbéliard ; les mêmes armes étaient sculptées au bas des pilastres du retable ainsi que sur les quatre voussoirs à la naissance de la voûte. Le tombeau, un monument funéraire prestigieux réalisé avec des matériaux de luxe tels le marbre blanc et l'albâtre, fut détruit à la fin du XVIII^e siècle ; il n'est plus connu que par un dessin. Une statue de marbre représentait la défunte endormie, les mains jointes et la tête posée sur un coussin, sous un dais d'architecture au revers duquel étaient figurées ses armes. À ses pieds se trouvait un chien, symbole de fidélité. Le tombeau proprement dit comprenait une base et une corniche en marbre : entre ces deux éléments l'on trouvait, sur fond de marbre, une série d'arcatures, dont chaque travée abritait une figurine d'albâtre. Ces figurines, au nombre de huit sur chacune des grandes faces et probablement de trois ou quatre sur chacun des petits côtés,

¹⁰⁵ BESANÇON, ADD, 7 E 2786 ; 7 E 1343 ; BESANÇON, BÉC, ms. Droz 16, fol. 510 ; A. BULLY, *Entre réformes et mutations. La vie spirituelle et matérielle de l'abbaye de Saint-Oyend-de-Joux (Saint-Claude) de la fin du XIV^e siècle au début du XVI^e siècle*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Franche-Comté, 2006, p. 350, 755.

¹⁰⁶ BESANÇON, ADD, 7 E 1325.

¹⁰⁷ BESANÇON, ADD, 7 E 1214.

¹⁰⁸ BESANÇON, BÉC, ms. Boisot 1208, fol. 427. Le texte de l'inscription indique à tort le 1^{er} mai 1445 comme date de décès (au lieu du 14 mai).

représentaient, sous leurs divers costumes, des religieux et religieuses qui composaient le cortège de la défunte. Ce monument fut réalisé après 1446, date du remariage de Louis de Chalon, comme l'indiquait l'inscription funéraire : *Cy gist tres noble dame Jehanne de Montbeliart, femme feut premiere de tres noble seigneur monseigneur le prince d'Orenge, et trespasa le XIII^e jour de may mil III^e XLV. Dieu ayt son ame. Amen*¹⁰⁹. Tel qu'il se déployait, le programme iconographique manifestait un ensemble d'ambitions et de valeurs qui, sans nul doute, était commun aux trois dames de Nozeroy.

¹⁰⁹ Le tombeau de Jeanne de Montbéliard est utilisé pour combler une fosse qui s'était ouverte dans la rue des Dames à Lons-le-Saunier, en septembre 1792. D. MONNIER, *Annuaire du département du Jura*, Lons-le-Saunier, 1843, p. 106, 179; *L'Union franc-comtoise*, 4 août 1849.

